



High-Level Meeting on Accounting for Development

22nd April 2012
Doha, Qatar

STATEMENT OF

Adama Koné

*Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité
Publique, Président du Conseil National
de Comptabilité,
Côte d'Ivoire*

*This material has been reproduced in the language and form as it was provided.
The views expressed are those of the author and do not necessarily reflect the views of
UNCTAD.*

- **Monsieur le SG Adjoint de la CNUCED ;**
- **Monsieur le Président de séance ;**
- **Messieurs les Hauts représentants des différents pays ;**
- **Honorables invités,**
- **Mesdames et messieurs,**

Au nom de l'Etat de Côte d'Ivoire et particulièrement au nom du Ministre de l'Economie et des Finances de Côte d'Ivoire, Monsieur Charles Diby Koffi, je vous remercie très sincèrement d'avoir bien voulu associer l'image de la Côte d'Ivoire à cette rencontre de haut niveau, cadre d'excellence pour le partage des connaissances, des idées et des pratiques en matière de production d'information financière et non financière de qualité.

Mesdames et Messieurs,

Les Organismes de ces troisièmes assises du Sommet Mondial de l'Investissement m'ont fait l'insigne honneur de me demander d'apporter ma modeste contribution à l'analyse du thème : « Les perspectives de décideurs et de régulateurs sur le rôle de la comptabilité dans le développement économique ».

J'ai ainsi l'opportunité de partager avec vous la compréhension que les pays en développement comme la Côte d'Ivoire et tous les pays de l'espace UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine) ont de l'importance de la qualité de l'information financière et non financière dans le processus de développement. Cette compréhension peut être exprimée plus succinctement par la question suivante : quelle peut être la contribution de la Comptabilité à l'essor économique de nos en développement ?

Pour y répondre, nous allons articuler notre réflexion autour des quatre points ci – après :

- La Côte d'Ivoire et l'intérêt d'une politique de normalisation comptable ;
- Le constat critique du rapport ROSC et la recherche d'une réponse appropriée ;
- Les effets bénéfiques du partage d'expérience et l'acquisition des connaissances ;
- Le renforcement des capacités du normalisateur comptable ivoirien et l'attraction des investissements

1- La Côte d'Ivoire et l'intérêt d'une politique de normalisation comptable

Considérée comme le moteur de l'économie sous-régionale ouest africaine avec plus de 40% du poids économique des échanges, la Côte d'Ivoire, avec une population estimée à 20 millions d'habitants couvre une superficie de 322 462 km².

Après une période d'euphorie dans les années 1960 qualifiée de « miracle ivoirien », une crise économique sans précédent s'est abattue sur le pays. Celle-ci a engendré de nombreuses mesures d'ajustements structurels à partir de 1980. Leur objectif était de permettre d'assainir le secteur financier avec la liquidation de toutes les banques nationales (Banque Nationale de Développement de l'Agriculture, Banque Ivoirienne pour le Développement Industriel, Banque Ivoirienne de Construction et de Travaux Publics, ...).

Après le décès en décembre 1993 de son premier président, son Excellence Félix-Houphouët Boigny, la Côte d'Ivoire a connu une longue période d'instabilité socio-politique qui s'est soldée par un coup d'Etat le 24 décembre 1999 et une tentative de coup d'Etat le 19 septembre 2002. Cette dernière situation a occasionné la partition du pays en deux, la suspension de toutes les aides et contributions des bailleurs de fonds et contraint de nombreuses entreprises à délocaliser leurs activités.

Suite aux élections présidentielles organisées en novembre 2010, une crise post-électorale s'en est suivie. Face à la situation économique dégradée, le Président élu, son Excellence Alassane Dramane Ouattara a pris l'engagement ferme de faire de la Côte d'Ivoire, un pays émergent dans les dix (10) prochaines années avec une croissance à deux chiffres.

Pour ce faire, la Côte d'Ivoire est en train de se doter d'une véritable politique d'industrialisation et d'un nouveau code des investissements qui renforce la protection des investisseurs. Ce nouveau dispositif accorde également des avantages plus importants aux projets avec le développement de contrats de partenariats publics-privés. Ce cap sur la relance rentrera dans sa phase la plus active après l'atteinte du point d'achèvement du PPTE (Pays Pauvres Très Endettés) prévue pour juin 2012.

Afin de garantir la qualité de l'information très recherchée par les investisseurs et partenaires aux affaires, la Côte d'Ivoire s'est dotée d'un organe de normalisation de la comptabilité en 2003 dénommée le Conseil National de la Comptabilité. Depuis, cet organe, membre du Conseil Comptable Ouest Africain, continue de renforcer ses capacités. L'objectif poursuivi est de pouvoir respecter les standards internationaux en matière d'architecture comptable et financière.

2- Le constat critique du rapport ROSC et la recherche d'une réponse appropriée

Le lundi 15 février 2010, la Banque Mondiale, lors d'un séminaire de restitution, a livré les secrets de son étude ROSC sur les pratiques comptables et d'audit en Côte d'Ivoire. Elle a fait le constat majeur que le pays ne disposait pas d'une architecture comptable et financière efficace, de nature à assurer la qualité de l'information financière. Ce qui constitue un réel frein pour l'attractivité des investisseurs nationaux et étrangers, indispensables pour le développement du pays.

En réponse à ces critiques, la Côte d'Ivoire a créé un Comité de Pilotage et un Groupe de Travail pour mettre en œuvre les recommandations du ROSC. Ce qui permettra d'asseoir un cadre d'observance des standards internationaux reconnus, des codes et des bonnes pratiques.

3- Les effets bénéfiques des partages d'expérience et acquisition des connaissances

En vue de s'imprégner des meilleures pratiques indispensables pour le renforcement de ses systèmes comptables, la Côte d'Ivoire participe à d'importantes rencontres sous-régionales et internationales (Journées Ouest Africaines de la Comptabilité, Travaux du Conseil Comptable Ouest Africain et du Conseil Permanent de la Profession Comptable). La Côte d'Ivoire participe également aux différentes Conventions de la CNUCED ISAR en matière de production d'information financière de qualité.

L'expérience tirée de ces travaux a permis au Conseil National de la Comptabilité de Côte d'Ivoire de proposer de nouveaux textes réglementaires pour améliorer le fonctionnement de l'institution et accroître l'efficacité de ses initiatives.

4- Le renforcement des capacités du normalisateur comptable ivoirien et l'attraction des investissements

La Côte d'Ivoire a décidé de reformer son organe de régulation de la profession comptable. Elle souhaite ainsi renforcer ses capacités comptables et de mesure des performances. A cet effet, la Côte d'Ivoire a sollicité l'assistance de la CNUCED ISAR.

Avec les autres pays de l'UEMOA des études sont en cours pour identifier les conditions de convergence des normes comptables applicables dans l'espace (le SYSCOHADA) avec les normes comptables internationales IFRS et IPSAS à horizon 2018.

Il est également prévu l'élargissement du cadre de la normalisation comptable à un espace plus vaste (la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, CEDEAO). Ce qui a engendré la création du Conseil de Normalisation Comptable OHADA (Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique).

Enfin, la Côte d'Ivoire bénéficie d'un appui constant de la Banque Mondiale pour l'accompagner dans son processus de renforcement de son architecture comptable et financière.

L'ensemble de toutes ces réformes devrait permettre à la Côte d'Ivoire de garantir aux investisseurs un accès à une information pertinente sur les opportunités d'affaires. Elles permettront également aux investisseurs d'accéder à des informations standardisées, exhaustives et fiables sur les résultats et performances des entreprises. Ce qui permettra aux décideurs d'effectuer un choix ou de prendre une décision en toute connaissance de cause.

Mesdames et Messieurs,

Comme vous le constatez, nous avons pris conscience, en Côte d'Ivoire et dans notre espace UEMOA que la qualité de l'information financière favorise l'attractivité des capitaux, renforce la bonne gouvernance de nos structures, crée la traçabilité indispensable pour la lutte contre la corruption, et favorise ainsi la stabilité financière de nos économies. C'est pourquoi la Côte d'Ivoire consentira tous les efforts et

mobilisera tous les moyens nécessaires pour disposer d'une architecture financière de référence mondiale.

Je vous remercie.